

Caractérisation des espèces piscicoles en  
présence dans les bassins  
du parc de la Hotoie à Amiens (80).  
2025



# SOMMAIRE

1. Présentation de l'étude

P3

2. Méthodologie

P4

3. Résultats

P5



Version: 1 du 03/07/2025

Rédacteur(s):

Jérémie SAUVANET  
Ingénieur Hydrobiologiste

*Référence : Sauvanet J., 2025. Caractérisation des espèces piscicoles en présence dans les bassins du parc de la Hotoie à Amiens (80). EUROFINS Hydrobiologie France, pour Amiens Métropole.*

EUROFINS Hydrobiologie France  
ZAC de Champloup  
Les Ratiers  
63530 VOLVIC

+33 (0) 3 83 50 36 17  
EurofinsHydrobiologieFrance@eurofins.com  
<https://www.eurofins.fr/env>

SIRET : 81490190600028  
NAF : 7120B



# 1. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

## Contexte et objectifs

Cette étude s'inscrit dans le cadre des démarches réglementaires préalables au projet de travaux du Parc de la Hotoie à Amiens.

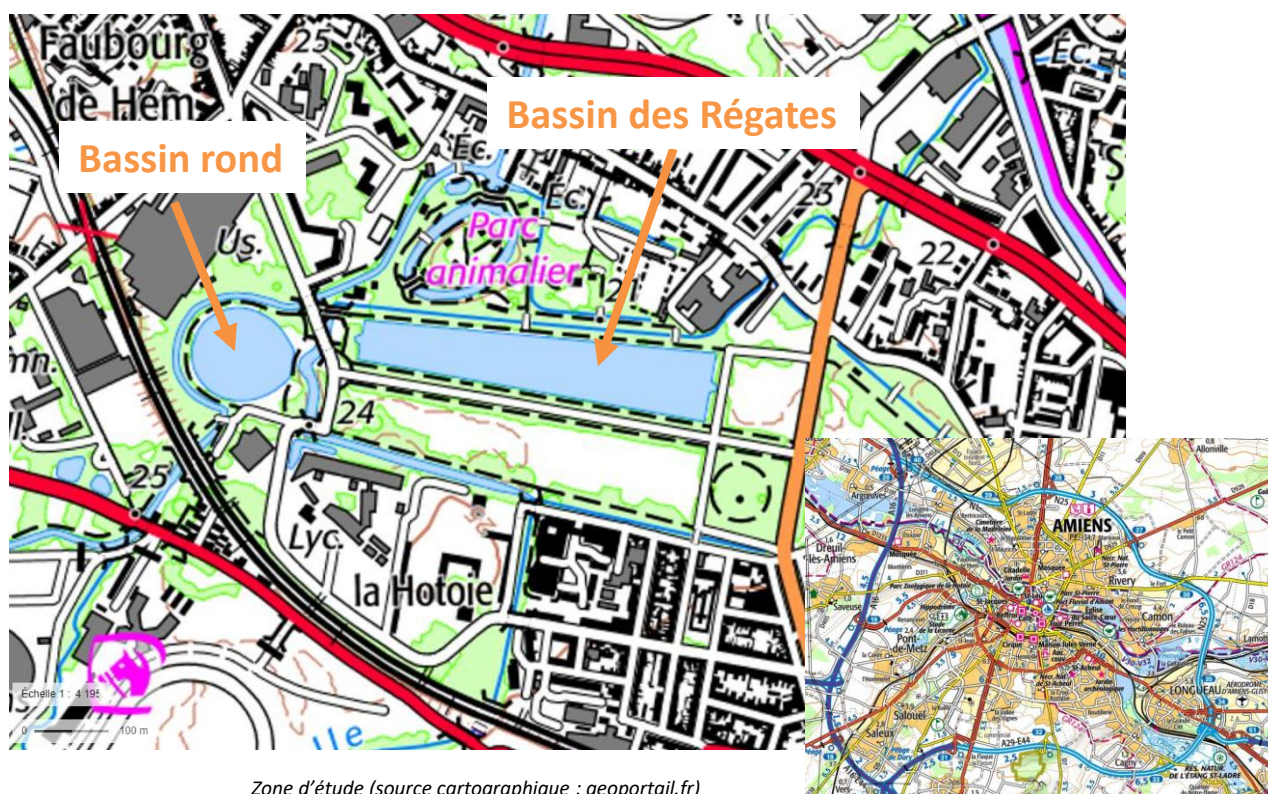
L'objectif est de caractériser les espèces piscicoles en présence sur les 2 bassins du parc, en amont du projet de vidange de ces pièces d'eau.

## Site d'étude

L'étude a été conduite sur l'ensemble du bassin rectangulaire dit Bassin des Régates, et du bassin rond.

L'opération est autorisée:

- par l'arrêté préfectoral du 18 mars 2025 concernant l'autorisation de capture de poissons à des fins scientifiques par pêche à l'électricité.
- par autorisation du 9 avril 2025 de la ville d'Amiens en tant que propriétaire des berges et du droits de pêche



Zone d'étude (source cartographique : geoportail.fr)

## Conditions de prélèvement

Les prélèvements ont été réalisés le 19 mai 2025 en conditions hydrologiques et météorologiques favorables, sous vent faible (absence de vagues en surface).

Aucune contrainte n'a été relevée lors de l'inventaire.

Etaient présent notamment des représentants de la FPPMA80 et de l'AAPPMA locale.

# 2. MÉTHODOLOGIE

## Inventaire Faune & Flore aquatique

### Objectifs méthodologiques

L'inventaire faune/flore aquatique vise à recenser et à documenter la diversité des espèces animales et végétales présentes dans un écosystème aquatique spécifique. Il joue un rôle clé dans la gestion et la conservation des écosystèmes aquatiques, en fournissant des informations essentielles pour prendre des décisions éclairées sur la préservation de la biodiversité et la durabilité des ressources en eau.

Cette démarche peut être entreprise pour diverses raisons, notamment :

- **Évaluation de la biodiversité** : l'inventaire permet de quantifier la diversité des espèces présentes dans le milieu, indicateur clé de la santé écologique d'un écosystème.
- **Suivi des populations** : réalisés régulièrement sur un même secteur, les inventaires peuvent permettre de surveiller les fluctuations des peuplements de groupes taxonomiques au fil du temps. Cela fournit des informations sur la dynamique des peuplements et peut aider à identifier des tendances telles que l'apparition d'espèces invasives, l'altération de populations d'espèces endémiques, la dégradation de l'habitat, etc.
- **Connaissance écologique** : l'inventaire fournit des informations de base sur la structure et la fonction de l'écosystème. Comprendre la dynamique écologique de la rivière est crucial pour une gestion durable des ressources naturelles.
- **Identification des habitats critiques** : l'inventaire permet de localiser les habitats clés pour différentes espèces. Ces informations sont essentielles pour la gestion des écosystèmes et la préservation des habitats cruciaux pour la reproduction, l'alimentation et la survie des espèces.
- **Planification de la conservation** : les résultats de l'inventaire aident à élaborer des plans de conservation ciblés. Les zones identifiées comme étant riches en biodiversité peuvent être prioritaires pour la protection et la restauration.
- **Éducation et sensibilisation** : Les données issues de l'inventaire peuvent être utilisées pour sensibiliser le public à l'importance de la conservation des écosystèmes fluviaux et de la biodiversité.

### Principes méthodologiques généraux

Dans le cadre de cette étude, seule la composante biologique a été étudiée, par la mise en œuvre d'un protocole de capture des espèces piscicoles présentes par pêche électrique, selon une méthode de prospection systématique par points contact sur l'ensemble des berges des 2 pièces d'eau concernées.

## Inventaire ichtyologique

Les espèces piscicoles présentes sont recherchées par capture à l'électricité à l'aide d'un groupe EFKO8000 installé sur une embarcation légère.

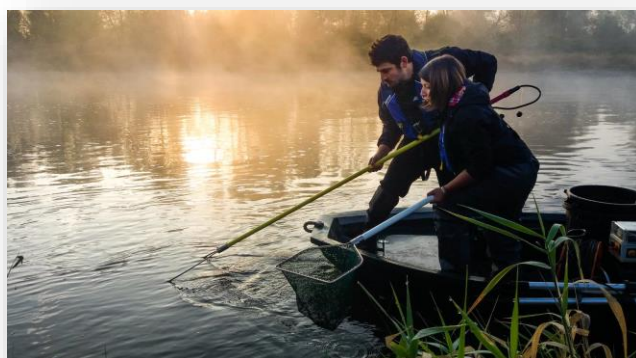
Sur chaque point contact, l'unique porteur d'anode ferme le circuit pendant 15 à 30 secondes par un mouvement en demi-cercle d'environ 3m de diamètre, soit une surface de pêche d'environ 12m<sup>2</sup>. Un opérateur épuiseter capture les poissons tétanisés par le champ électrique. Un 3<sup>ème</sup> opérateur pilote l'embarcation sur les points d'échantillonnage et assure la stabilité de l'embarcation lors de la phase de capture.

Au regard du profil bathymétrique du site d'étude, seuls les secteurs de berge ont été échantillonnés conformément au protocole d'inventaire classiquement réalisé sur les milieux lenticules non prospectables à pied. Le protocole consiste alors en la réalisation de prélèvements par points contact régulièrement répartis sur l'ensemble de la périphérie de la zone d'étude.

Sur le bassin des Régates, 117 points contact ont été réalisés sur les 1070m de linéaire de berges présents sur le site d'étude, soit 1 point tous les 10m en moyenne, pour une surface pêchée estimée à 1000m<sup>2</sup>, soit de l'ordre de 3% de la superficie de la masse d'eau.

Sur le bassin rond, 40 points contact ont été réalisés sur les 400m de linéaire de berges présents sur le site d'étude, soit 1 point tous les 10m en moyenne, pour une surface pêchée estimée à 375m<sup>2</sup>, soit de l'ordre de 3% de la superficie de la masse d'eau.

Chaque poisson capturé est identifié à l'espèce, et les proportions relatives par espèce sont estimées.



# 4. RÉSULTATS – ICTHYOFAUNE

## Bassin Rectangulaire (Bassin des Régates)

	Effectif	Invasif	France	Europe	Monde	Remarques
Brochet <i>Esox lucius</i> (Linnaeus, 1758)	++	<input type="checkbox"/>	LC	LC	LC	Beaucoup de juvéniles + 10aine adultes
Barbeau fluviatil <i>Barbus barbus</i> (Linnaeus, 1758)	1	<input type="checkbox"/>	LC	LC	LC	1 seul individu adulte en mauvais état sanitaire
Carassin commun <i>Carassius carassius</i> (Linnaeus, 1758)	1	<input type="checkbox"/>	LC	LC	LC	
Carpe commune <i>Cyprinus carpio</i> (Linnaeus, 1758)	+++	<input type="checkbox"/>	LC	LC	LC	Nombreux individus de toutes tailles
Goujon <i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)	++	<input type="checkbox"/>	LC	LC	LC	
Perche commune <i>Perca fluviatilis</i> (Linnaeus, 1758)	2	<input type="checkbox"/>	LC	LC	LC	
Rotengle <i>Scardinius erythrophthalmus</i> (Linnaeus, 1758)	++	<input type="checkbox"/>	LC	LC	LC	Beaucoup de juvéniles

### De portée nationale

Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national - Article 1

"Sont interdits en tout temps, sur tout le territoire national :

1° La destruction ou l'enlèvement des oeufs ;

2° La destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers, et notamment des lieux de reproduction"

Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature - Article 1

"La liste des espèces animales et végétales, prévue à l'article R. 411-13-1 du code de l'environnement, à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de protection de la nature, figure en annexe au présent arrêté."

### De portée communautaire

Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages : Annexe II "Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation."

### De portée internationale

Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne): Annexe III Espèces animales protégées.

7 espèces ont été contactées lors de l'inventaire.

Aucune ne présente de statut de conservation particulier. Notons toutefois la présence du brochet comme espèce patrimoniale d'intérêt, avec notamment une reproduction effective de l'espèce sur le plan d'eau malgré son fort niveau d'artificialisation puisque de nombreux juvéniles (1+) ont pu être capturés.

Le Barbeau fluviatile adulte capturé présente probablement un caractère « exotique » sur ce type de masse d'eau, ce cyprinidé d'eau vive n'étant pas électif de milieu stagnant. Cela explique probablement le mauvais état sanitaire de l'individu capturé à proximité de l'exutoire du plan d'eau.

# 4. RÉSULTATS – ICTHYOFAUNE

## Bassin Rond

	Effectif	Invasif	France	Europe	Monde	Remarques
Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Espèce réglementée Amendement protocole Barcelone: Annexe III Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn): Annexe II Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est (Convention OSPAR): Annexe V
Brème commune <i>Abramis brama</i> (Linnaeus, 1758)	1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Carpe commune <i>Cyprinus carpio</i> (Linnaeus, 1758)	4	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Gardon <i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	+++	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Adultes seulement
Perche commune <i>Perca fluviatilis</i> (Linnaeus, 1758)	+++	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Beaucoup de juvéniles
Pseudorasbora <i>Pseudorasbora parva</i> (Temminck & Schlegel, 1846)	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Liste des espèces animales exotiques envahissantes dont l'introduction est interdite sur le territoire métropolitain: Annexe 2

### De portée nationale

Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national - Article 1

"Sont interdits en tout temps, sur tout le territoire national :

1° La destruction ou l'enlèvement des oeufs ;

2° La destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers, et notamment des lieux de reproduction"

Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature - Article 1

"La liste des espèces animales et végétales, prévue à l'article R. 411-13-1 du code de l'environnement, à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de protection de la nature, figure en annexe au présent arrêté."

### De portée communautaire

Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages : Annexe II "Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation."

### De portée internationale

Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne): Annexe III Espèces animales protégées.

6 espèces ont été contactées lors de l'inventaire.

Ces espèces sont principalement des cyprinidés d'eaux calmes communes des hydrosystèmes lotiques français : gardon, carpe, brème commune.

La perche commune semble nettement plus présente sur cette masse d'eau, avec une reproduction effective au regard du nombre de juvéniles capturés (1+), probablement en lien avec la présence plus importante de macrophytes et de débris végétaux grossiers sur ce plan d'eau (zone de reproduction et de grossissement des juvéniles). En revanche, aucun brochet n'a été capturé. Sa présence peut toutefois être plus discrète et n'avoir pas pu être mise en évidence par la méthode de capture mise en œuvre, les habitats nécessaires à cette espèce étant bien présents.

Notons la présence d'une espèce invasive: le Pseudorasbora. Seul 1 individu a toutefois été capturé laissant potentiellement entrevoir une faible densité de l'espèce.

Enfin, 1 anguille européenne a été capturée lors de l'inventaire. Cette espèce migratrice catadrome présente de nombreux statuts de conservation, et fait notamment l'objet d'un plan de gestion national.

